

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-731

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2022-731

RER métropolitain - convention de financement des Etudes Préliminaires relatives à la création d'un quai supplémentaire en gare de Bordeaux Saint-Jean, des Etudes Préliminaires complémentaires (Etape 3) relatives à la création d'un origine/terminus à Saint-Mariens, des Etudes d'Avant-Projet relatives à la création d'un Origine/Terminus à Libourne, de la revitalisation et aménagement des abords de la gare de Caudéran - Mérignac - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de RER métropolitain, adopté en 2018 par la Métropole et la Région, et dont la feuille de route a été mise à jour en mars 2022, vise à améliorer la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine, via le renforcement de l'offre Ter, les diamétralisations Libourne-Arcachon et Langon-Saint-Mariens, et l'ouverture de deux nouveaux arrêts, au Bouscat et à Talence.

Dans cette perspective et afin de poursuivre la déclinaison du programme du RER Métropolitain et les projets déjà lancés, il est nécessaire de lancer de nouvelles actions via des conventions de financement pour quatre opérations dont trois pour des études et une pour le projet de revitalisation et d'aménagement des abords de la gare de Caudéran – Mérignac.

- Convention de financement des Etudes Préliminaires relatives à la création d'un quai supplémentaire en gare de Bordeaux Saint-Jean :

La mise en œuvre du projet de RER Métropolitain avec son exploitation cadencée à la demi-heure, diamétralisée sur la ligne Saint-Mariens - Langon nécessite la création d'un nouveau quai en gare de Bordeaux Saint-Jean pour accueillir les trains du RER et gérer les contraintes d'organisation et d'exploitation des circulations ferroviaires en gare. Des études d'exploitation réalisées dans le cadre des AFSB et du RER Métropolitain ont ainsi montré la nécessité de prévoir un nouveau quai côté Belcier de la gare afin d'accueillir les trains diamétralisés du RER dans le sens Saint Mariens vers Langon afin que ceux-ci n'engendrent pas de conflits dits de « cisaillements » avec d'autres trains (croisements d'itinéraires). Ces conflits pénaliseraient très fortement le fonctionnement de la gare de Bordeaux au niveau des entrées et sorties de nombreuses circulations, et induiraient des temps d'attente proches de 10 minutes incompatibles avec les objectifs d'une diamétralisation efficace.

Il est donc proposé de réaliser une étude préliminaire pour la création d'un nouveau quai en Gare Saint- Jean côté Belcier (hall n°3), le long de l'actuelle voie dite « tiroir T3 », en s'inscrivant dans l'objectif d'un aménagement à réaliser avant 2028, horizon d'exploitation à

la demi-heure de la ligne RER Saint-Mariens – Langon. La diamétralisation complète et systématique nécessitera toutefois que les AFSB soient terminés, ce qui la place à l'horizon 2030. Cette étude préliminaire a pour objectif de définir les principales caractéristiques techniques de l'ouvrage, l'estimation du coût de l'opération, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation intégrant notamment les contraintes de fonctionnement de la gare. Elle sera confiée à SNCF Gares & Connexions et SNCF Réseau.

Le coût des études préliminaires est estimé à 755 130,00€ courants HT proposé à un financement réparti à parts égales entre la Métropole, la Région et l'Etat, soit 251 710,00€ courants HT chacun. La durée prévisionnelle de l'étude préliminaire complémentaire est de 19 mois, pour un rendu prévu printemps 2024.

- Convention de financement des Etudes Préliminaires complémentaires (Etape 3) relatives à la création d'un origine/terminus à Saint-Mariens :

La mise en œuvre du projet de RER Métropolitain avec son exploitation cadencée à la demi-heure sur la ligne Saint-Mariens - Langon nécessite des aménagements en gare de Saint-Mariens pour la transformer en véritable origine-terminus et non plus seulement une gare traversante.

La transformation de la gare de Saint-Mariens en terminus du RER a été initialement décomposée en trois étapes dont les deux premières ont été réalisées à savoir la sécurisation des manœuvres en gare et l'identification des aménagements à réaliser en gare de Saint Mariens.

Désormais, il est proposé de poursuivre le projet de l'origine/terminus de Saint-Mariens en lançant une étude préliminaire complémentaire correspondant à la définition des modalités d'intégration de la diamétralisation et des fonctionnalités de maintenance et remisage (étape 3) dans un objectif de mise en service à 2028.

Au regard des enseignements des étapes précédentes et d'autres études menées sur l'axe ferroviaire, le programme intègre la création d'une voie nouvelle (voie n° 4), en impasse et à quai en gare de Saint Mariens, accessible à 60 km/h, en capacité d'accueillir les rames du RER (l'intégration d'une éventuelle seconde voie nouvelle (voie n°6) en impasse et à quai est en réflexion et sera à confirmer en début d'étude mais n'a pas d'influence sur le coût ou le délai de l'étude préliminaire proposée), la création d'un quai commun entre cette future voie n°4 et l'actuelle voie n°2, la dépose et reprise des installations de la tête sud de la gare, la modernisation du poste d'aiguillage (poste informatique du même type que pour le terminus d'Arcachon) télécommandé depuis Bordeaux, l'automatisation du passage à niveau n°487 au nord de la gare et, enfin, la création d'une zone technique de remisage et de logistique/maintenance au nord de la gare.

Le coût des études préliminaires complémentaires est estimé à 604 000€ courants HT. Comme pour les autres aménagements d'infrastructure ferroviaire du RER, il est proposé que la Métropole les finance au tiers, à parité avec la Région et l'Etat, soit 201 333€ courants HT.

La durée prévisionnelle de l'étude préliminaire complémentaire est de 17 mois, pour un rendu prévu automne 2023.

- Convention de financement des Etudes d'AVant-Projet relatives à la création d'un Origine/Terminus à Libourne :

Afin d'atteindre l'objectif de diamétralisation de la ligne Libourne-Arcachon, le projet de RER métropolitain nécessite l'aménagement de la gare de Libourne avant 2025 pour permettre les manœuvres et le remisage de rames en gare, avec notamment la réalisation d'un origine/terminus. En effet, cette gare devra gérer les trains du RER M en forte augmentation (23 en 2020, 35 en 2023 grâce au renfort du RER métropolitain et 64 à terme) tout en

conservant son rôle de gare de passage pour de nombreuses circulations ferroviaires qui devront cohabiter avec celles liées au RER métropolitain (TGV, InterCités, trains de fret), et un carrefour de plusieurs lignes TER semi-directs: Angoulême (ligne vers Paris), Périgueux-Limoges et Bergerac-Sarlat (ne réalisant des arrêts uniquement à Libourne, Cenon et Bordeaux).

Une étude préliminaire a été conduite entre 2021 et 2022 pour positionner ces fonctionnalités dans le schéma actuel de la gare (capacité de garage de 4 à 5 rames RER, installation pour l'entretien courant, équipement de maintenance des rames), et identifier coûts et délais de l'opération.

La solution préconisée à l'issue de l'étude est de réaliser un « terminus latéral », en faisant évoluer les fonctionnalités de voies de service (n°9 à 15) existantes à l'Est de la gare mais sous-utilisées. L'opération est évaluée à 43M€ courants à terminaison, incluant les coûts des études restant à mener, et serait mise en service pour fin 2027.

Pour poursuivre l'opération et s'inscrire dans le planning proposé, il convient aujourd'hui d'engager la phase d'étude suivante, de niveau Avant-Projet (AVP).

Le coût de ces études est estimé à 1 847 000€ courants HT, en cofinancement réparti à part égale entre la Métropole, la Région et l'Etat (soit 1/3 chacun) représentant 615 666€ courants HT pour la Métropole.

La durée prévisionnelle de l'étude est de 15 mois, pour un rendu prévu second semestre 2024.

- Convention de financement du projet de revitalisation et d'aménagement des abords de la gare de Caudéran – Mérignac :

Le bâtiment Voyageurs de la gare de Caudéran-Mérignac est fermé depuis 2017. Inscrite au programme SNCF Gares & Connexions « 1001 gares » qui s'adresse aux acteurs territoriaux et vise à concrétiser leurs projets et initiatives par la mise à disposition de locaux SNCF Gares & Connexions dans des conditions économiques favorables, la gare a accueilli en 2021 les activités de l'association Avant-Garde Jeanne d'Arc Bordeaux-Caudéran (AGJA).

Cette association loi 1901 regroupe plus de 5300 adhérents, et est basée historiquement à Bordeaux-Caudéran depuis sa création en 1907. Elle propose un ensemble d'activités sportives et socio-culturelles ainsi qu'un service d'accueil de loisirs et activités périscolaires destinés aux habitants de Bordeaux-Caudéran. Ainsi la gare de Caudéran-Mérignac accueille les activités de l'AGJA dans les anciens Bâtiment Voyageurs et Halle marchandise rénovés et le dojo construit sur la parcelle.

Parallèlement, la fréquentation de la halte va continuer à croître, d'ici à l'horizon 2030, en lien notamment avec le projet de réseau express régional (RER) métropolitain, en cours de mise en œuvre.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'accompagner le développement du site en réaménageant les abords de la gare qui sera sous maîtrise d'ouvrage de Gares et Connexions. Il s'agira :

- o D'une part de moderniser la halte et d'offrir aux voyageurs un niveau de service plus qualitatif par le déploiement de nouveaux équipements d'accueil et de confort,
- o Également de permettre une intermodalité optimale et cohérente notamment par le renforcement de l'accessibilité pour les modes actifs (stationnement vélos, sécurisation, information...),
- o Enfin d'aménager des espaces végétalisés et résilients à vocation d'expérimentation et de sensibilisation à la permaculture à destination de tous et s'appuyant sur des activités associatives.

L'objet de la convention vise à préciser le contenu ainsi que les modalités de réalisation, de

suivi et financement des travaux d'aménagement des abords de la gare de Caudéran-Mérignac.

Plus précisément, les études et les travaux sont les suivants :

- Le réaménagement des quais avec notamment deux abris à destination des voyageurs et deux écrans d'information en temps réel (trafic ferroviaire, informations complémentaires...),
- L'aménagement d'une zone d'accès aux trains comprenant notamment distributeur de billets de trains, composteur, information voyageurs, abri et mobilier d'attente, fontaine d'eau potable,
- Le déploiement d'un abri vélos sécurisé de 30 places (y compris système d'exploitation),
- L'aménagement des zones végétalisées comprenant notamment plantations, mare, serre, cabanon et équipements,
- Le réaménagement du parking existant, aboutissant à 72 places autos au total, comprenant notamment traitement paysager et éclairage,
- Le déploiement de 10 nouveaux arceaux vélos, d'un abri motos (10 places) et d'un emplacement réservé pour une potentielle station vélos libre-service, et d'un dispositif de signalétique et d'information sur les mobilités (EMA).

L'ensemble de ces aménagements relève du périmètre domanial de SNCF Gares & Connexions. SNCF Gares & Connexions s'engage par ailleurs à réaliser un accès aux bâtiments depuis le parvis Voyageurs, ainsi qu'une clôture séparative entre les quais en exploitation et le reste du site

Les travaux débuteraient au deuxième trimestre 2023.

Les Partenaires -que sont Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat- s'engagent à participer au financement de l'opération dont le montant total des dépenses est estimé à 720 000€ courants déclinés ainsi

Financement	Clé de répartition				Montant estimatif des travaux (en € courants)
	Globale	Halte ferroviaire et accessibilité partielle	Intermodalité	Espaces végétalisés	
Etat	20,28%	50% accessibilité partielle			146 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	42,36%	100% du solde, déduction faite de la part Etat	50% Intermodalité hors ALVEOLE		305 000 €
Bordeaux Métropole	19,59%		50% Intermodalité hors ALVEOLE		141 000 €
Ville de Bordeaux	13,33%			100%	96 000 €
ALVEOLE	4,44%		32 000 €		32 000 €
TOTAL	100%	310 000 €	314 000 €	96 000 €	720 000 €

Il est à noter une contribution au titre du programme Alvéole pour le financement du stationnement vélo sécurisé.

Bordeaux Métropole participera à hauteur de 19.59% soit un montant de 141 000€.

Il est à noter que la signature de ces conventions par l'ensemble des financeurs et partenaires permettra de sécuriser l'engagement de la participation attendue de l'Etat à hauteur de 1 214 711€ au titre de l'exercice 2022 d'une part et, de garantir les ressources en ingénierie de la SNCF dès début 2023 d'autre part.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la révision de la feuille de route du RER métropolitain

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de lancer, au titre du RER Métropolitain, les études préliminaires relatives à la création d'un quai supplémentaire en gare de Bordeaux Saint-Jean, les Etudes Préliminaires complémentaires (Etape 3) relatives à la création d'un origine/terminus à Saint-Mariens, les Etudes d'Avant-Projet relatives à la création d'un Origine/Terminus à Libourne ainsi que l'opération de revitalisation et d'aménagement des abords de la gare de Caudéran – Mérignac.

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les quatre opérations du RER Métropolitain à savoir les études préliminaires relatives à la création d'un quai supplémentaire en gare de Bordeaux Saint-Jean, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, à hauteur de 251 700€ courants (soit 33,33%) ; les Etudes Préliminaires complémentaires (Etape 3) relatives à la création d'un origine/terminus à Saint-Mariens, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, à hauteur de 201 333€ courants (soit 33,33%) ; les Etudes d'Avant-Projet relatives à la création d'un Origine/Terminus à Libourne, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, à hauteur de 615 666€ courants (soit 33,33%) ; la revitalisation et l'aménagement des abords de la gare de Caudéran – Mérignac, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF Gares et Connexions, à hauteur de 141 000€ courants (soit 19.59%).

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes.

Article 3 : d'imputer les dépenses liées aux quatre opérations du RER Métropolitain sur le budget principal, au chapitre 204, article 2324 fonction 852 de l'exercice 2022 et suivants.

Article 4 : d'imputer les dépenses liées à la revitalisation des abords de la gare Caudéran-Mérignac sur le budget principal, au chapitre 204, article 204181 fonction 844 de l'exercice 2022 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	